



**Natura 2000 en mer**  
**COMPTE RENDU du 1<sup>er</sup> groupe de travail sur les usages de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) et le Site d'Importance Communautaire (SIC)**  
**« Baie de Seine occidentale »**

Mercredi 12 Octobre 2011, Sainte-Mère-Eglise

---

**Ordre du jour**

- Rappel de la démarche Natura 2000, ses objectifs, la méthode et le calendrier
- Bilan des connaissances des usages et propositions de la méthode appliquée sur le site.
- Implication des acteurs dans l'observation du milieu (poissons migrateurs, mammifères, habitats...)
- Discussion libre

*Remarque : les diaporamas présentés au cours de la réunion et les différents documents de travail seront transmis par mail (ou par courrier sur demande) puis, à terme, seront mis à disposition sur un site web dédié à la démarche Natura 2000 « baie de Seine occidentale » (en cours de construction).*

---

Après que les participants aient été accueillis et remerciés de leur présence, la séance débute par un rappel réglementaire de la démarche Natura 2000 par **Mademoiselle Savaroc**, chargée de mission Mer de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Basse-Normandie.

**Mademoiselle Hamon**, chargée de mission Natura 2000 au Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Basse-Normandie (CRPMEM), présente ensuite le contexte du site Natura 2000 « baie de Seine occidentale ».

❖ **Rappel de la démarche Natura 2000**

*(par Emilie Savaroc et Nolwenn Hamon)*

Le réseau Natura 2000 existe depuis 15 ans en Basse-Normandie, il représente aujourd'hui 63 sites : 54 sites terrestres et littoraux, 9 sites majoritairement marins. En 2008, le réseau qui était majoritairement terrestre s'est largement étendu au milieu marin avec la désignation de 7 sites relevant de la Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore » et 2 sites relevant de la Directive européenne « Oiseaux ».

Le premier Comité de Pilotage marin a été mis en place le 20 mai 2011 sur les sites « Baie de Seine Occidentale ». Désormais nous débutons la phase d'élaboration du Document d'Objectifs avec ce premier groupe de travail marin en Basse-Normandie.

Les périmètres de la zone d'étude sont présentés, et il est rappelé que le site « Baie de Seine occidentale » a été désigné au titre des directives Habitats-Faune-Flore et Oiseaux, avec installation du Comité de pilotage le 20 mai 2011.

Il est également rappelé que l'Agence des aires marines protégées qui est l'opérateur principal pour ce site et le CRPMEM qui est l'opérateur technique associé, ont en charge de réaliser les diagnostics écologique et socio-économique en vue de l'élaboration du Document d'objectifs.

\*

#### ❖ **Présentation du pré-diagnostic des usages et des méthodes proposées**

(par Nolwenn Hamon)

L'objectif du groupe de travail est rappelé : dresser un bilan des connaissances des usages, identifier les sources d'information, valider les protocoles de collecte de données, initier la concertation en permettant aux usagers de s'exprimer.

Les différentes activités identifiées (professionnels de la pêche, sports et loisirs nautiques, usages industriels, autres activités), sont présentées plus en détail.

#### **Questions d'ordre général**

La question de la prise en compte des activités de l'estran (non inclus dans le site) a été posée à plusieurs reprises. Sur ce point il a été rappelé que :

- Lors de la désignation des sites Natura 2000 en mer, l'estran n'a pas été intégré aux nouveaux sites marins (il est en revanche pris en compte dans les sites littoraux préexistants qui ont été étendus en mer). Ce choix a été fait afin que les comités de pilotage soient centrés sur le milieu marin et ses usages.
- En « baie de Seine occidentale », l'estran est absent du site. Il est cependant intégré à d'autres sites Natura 2000 littoraux adjacents : Basses vallées/Marais du Cotentin et du Bessin et Baie des Veys, falaises du Bessin occidental, Tatihou - S<sup>t</sup>-Vaast-La-Hougue). Les activités qui s'y exercent (en particulier la pêche à pied et la conchyliculture) seront étudiées sur la base des informations disponibles, mais ne feront pas, *a priori*, l'objet d'acquisition de données spécifiques.
- Cependant, les activités pratiquées sur l'estran (et de façon plus générale en périphérie du site), susceptibles d'interagir avec les habitats et espèces désignés du site, sont considérées et prises en compte dans le diagnostic socio-économique pour :
  - Déterminer les interférences possibles avec les habitats et les espèces ciblés.
  - Caractériser l'importance (économique, sociale, culturelle) des usages.
  - Identifier les services écologiques rendus par ce site aux usages présents en périphérie (bonne santé des stocks de coquillage par exemple).

Elles pourraient être concernées par des mesures de gestion si elles sont susceptibles de porter atteinte au bon état de conservation. Les évaluations d'incidences concernent déjà certaines de ces activités, pratiquées dans ou hors site.

Les opérateurs sont interrogés sur la prise en compte de la problématique des bassins versants.

- Il est répondu que différents documents de planification traitent spécifiquement de ces thématiques : les SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) « Douve-Taute » et

« Vire » en cours d'élaboration et le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Les mesures de gestion proposées par ces outils et les actions engagées dans ce sens seront considérées au sein du Document d'objectifs.

### **Activités professionnelles**

La pêche professionnelle est très pratiquée sur le site, et les métiers diversifiés (arts trainants ou dormants). Les pratiques sont variables selon les conditions du milieu et les disponibilités de la ressource, ce qui rend l'estimation de la fréquentation difficile. Afin d'affiner les données existantes (CRPMEM, Ifremer,...), la réalisation d'enquêtes de terrain auprès des professionnels est programmée, après sélection d'un échantillon de navires représentatifs des activités pratiquées.

Un bilan des activités conchyliques et de pêche à pied professionnelle est également dressé.

La question sur la nécessité de prendre en compte les ports qui ne sont pas en proximité immédiate du site est posée.

- ⇒ **M<sup>elle</sup> Hamon** répond que les bateaux exploitant le site proviennent essentiellement des ports à proximité (Barfleur, Saint-Vaast la Hougue, Grandcamp-Maisy ou Port-en-Bessin), abritant une forte proportion de navires dont la taille est inférieure à 10m. Mais ils sont également issus des ports voisins (Cherbourg par exemple), d'autres régions ainsi que de pays étrangers. L'ensemble de ces navires est considéré dans le diagnostic, en se concentrant sur ceux présents le plus fréquemment sur la zone.

Dans le questionnaire il est proposé par **Madame Morin** de l'Ifremer :

- de demander à préciser le maillage des engins utilisés
- de consacrer une question à la sélectivité des engins (exemple des trappes d'échappement pour la pêche des crevettes grises au chalut).

**Madame Paul**, du CRPMEM précise que ce métier n'est pas pratiqué sur le site.

**Compte-tenu du nombre de personnes indisponibles pour cette réunion, il a été retenu avec les représentants présents, d'organiser une réunion de travail spécifique à la pêche professionnelle. Elle sera consacrée à la méthode mise en place pour réaliser l'état des lieux, et à la validation de l'échantillonnage de navires proposé et pourrait être programmée au cours des commissions organisées par le CRPMEM : « coquille-Saint-Jacques » le 18 novembre et/ou « casiers-filets » le 24 novembre.**

### **Activités de loisir**

D'importants ports de plaisance se situent en périphérie du site Natura 2000 et permettent une première estimation des potentialités de fréquentation par les bateaux de plaisance.

Les activités côtières sont très variables d'un site à l'autre et se déroulent en fonction de la météo ou des horaires de marées.

Ces activités sont, de ce fait, très difficiles à caractériser précisément. Il pourra être retenu, par exemple, de localiser les points de mise à l'eau et l'éloignement moyen à la côte pour leur pratique.

**Monsieur Corbet**, Président de l'association des pêcheurs plaisanciers du Cotentin, informe que les cales présentées ne sont pas toutes utilisées pour la mise à l'eau des bateaux de plaisance.

- ⇒ Pour la définition des points de mise à l'eau, la localisation des « cales » est une première étape. Des vérifications avec les usagers de loisir seront nécessaires pour identifier les sites qui sont effectivement utilisés pour la mise à l'eau.

**Monsieur Branellec** de l'agence de l'eau Seine-Normandie souhaite que les mesures de gestion déjà mises en place (aires de carénage, récupération des déchets...), soient prises en compte. Elles seront en effet intégrées au diagnostic des usages.

**Monsieur Méjécaze**, administrateur des affaires maritimes, précise que les DDTM sont en mesure de fournir la liste des manifestations déclarées sur le DPM.

**Monsieur Hacquebart** du GEMEL (groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux) indique que pour la pêche de loisir un programme national est mené par les associations Iodde et Vivarmor Nature. La baie des Veys pourrait être un site retenu et, si tel est le cas, ce programme devrait fournir des données sur cet usage.

Pour caractériser les activités de loisir, il est proposé de rencontrer les personnes ressources et de distribuer des questionnaires via les associations, et les fédérations. Plusieurs remarques et questions ont été faites sur cette méthode.

- ⇒ Les questionnaires seront anonymes et les informations personnelles ne seront pas transmises. En revanche, les résultats de l'étude (rapport, cartographie) seront présentés au groupe de travail avant d'être rendus publics, afin que des remarques puissent être formulées.
- ⇒ Ces questionnaires seront diffusés via les forums et des exemplaires seront laissés dans les capitaineries et les magasins de matériel. Dans les deux cas, il est indispensable de bien expliquer la démarche et l'utilisation qui sera faite des données.  
Les versions papier des questionnaires seront fournies par le CRPMEM.
- ⇒ Les questionnaires pourront être rendus par mail ([nolwenn.hamon@crpbn.fr](mailto:nolwenn.hamon@crpbn.fr)) sur le site internet (en construction) ou par courrier : 9 Quai Lawton Collins, BP 445, 50104 Cherbourg-Octeville.

**Monsieur Bled** de la FNPSAN (fédération nautique de pêche sportive en apnée de Normandie) propose de joindre systématiquement un petit document explicatif au questionnaire, présentant la démarche Natura 2000, les objectifs de l'étude et l'utilisation prévue des données.

- ⇒ *Celui-ci est joint au présent Compte-rendu*

**Monsieur Clolus**, Président de l'APLMVS (Association des pêcheurs de loisir en mer du Val de Saire) signale qu'une étude BVA commanditée par Ifremer a déjà permis de caractériser la pêche plaisance en France.

**Monsieur Renard**, Vice-président du comité de la Manche de la pêche maritime de loisir, ajoute que la Fédération nationale de pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) qu'il représente est perplexe sur ce point et qu'elle doit se positionner pour proposer ou non aux adhérents de répondre aux questionnaires. Une participation se fera à condition de connaître les tenants et aboutissants de l'étude. Le sujet sera abordé au sein de la fédération le samedi 15/10/2011. Quoi qu'il en soit, si la FNPPSF devait participer à cette démarche, elle souhaite être associée à toutes les étapes.

- ⇒ L'agence des aires marines protégées et le CRPMEM rappellent que les usagers sont associés à toutes les étapes de l'élaboration du DOCOB (diagnostic, définition des enjeux et des mesures) et se tiennent à la disposition de la FNPPSF si elle souhaite approfondir certains points. *Une réunion dans ce sens est prévue le 3 novembre prochain.*
- ⇒ Concernant l'étude BVA, elle apporte effectivement des éléments de réponse, mais a été réalisée à l'échelle nationale, et ne tient donc pas compte des spécificités locales propres à chaque région ou site.

Les représentants de la FNPSAN ont pour leur part donné leur accord pour diffuser le questionnaire.

Plusieurs remarques ont été formulées concernant le questionnaire :

- **Monsieur Bled**, remarque qu'il faut veiller à ne pas mettre de sigles non expliqués (ZPS par exemple) dans le questionnaire.
- **Monsieur Feuilly**, représentant de la Fédération de chasse sous-marine passion (FCSMP), demande à ce que l'on parle plus généralement de « pêche ou chasse » sous-marine et non uniquement de chasse sous-marine. Il conseille également de remplacer le terme « principales espèces ciblées » par « principales espèces pêchées »
- **Monsieur Feuilly** souhaite s'assurer que le CRPMEM ou l'Agence possèdent les droits pour diffuser le fond de carte, une mise à disposition sous forme numérique pouvant être envisagée sur le forum de chasse sous-marine de Normandie.
- **M<sup>elle</sup> Hamon** propose également d'ajouter une question relative aux compétitions sportives dans le questionnaire, qui n'y figure pas actuellement. Cette suggestion est acceptée par l'ensemble des participants.
- **Monsieur Renard** souhaite que l'on parle de « sortie pêche » et non de compétition, terme qui n'est plus utilisé pour la pêche plaisance embarquée, mais conservé pour la chasse sous-marine.

**Monsieur Feuilly** suggère par ailleurs de s'intéresser aux données de géolocalisation AIS pour obtenir une première information sur la localisation des bateaux de loisir. Ces données témoignent d'une forte fréquentation du site.

**Monsieur Gérard**, du Comité Local des Pêches Maritimes de Port-en-Bessin, précise que cette méthode n'est pas pertinente pour les pêcheurs professionnels qui sont très peu équipés en AIS.

- ⇒ **Suite aux remarques formulées lors de la réunion, une nouvelle version du questionnaire relatif à la pêche récréative a été élaborée et est jointe au présent compte-rendu. Les représentants des fédérations concernées seront contactés prochainement pour organiser au mieux sa diffusion.**

### Autres activités

- **Immersion de sédiment du port de Grandcamp-Maisy**

Une question relative aux taux de contamination des sédiments et à la réglementation en vigueur a été posée.

- ⇒ Il a été répondu que le taux de contamination des sédiments immergés devait être inférieur à une norme réglementaire (Niveau 2 GEODE). Cette norme n'est pas très contraignante mais globalement, la réglementation est en train de se durcir.
- ⇒ **Monsieur Branellec** signale que le REPOM (Réseau national de surveillance de la qualité des eaux et des sédiments des ports maritimes) suivait jusqu'en 2006 les taux de contamination des ports de Port-en-Bessin, Grandcamp-Maisy, Carentan, St-Vaast-la-Hougue, Barfleur et Cherbourg (rapport disponible : <http://www.cetmef.developpement-durable.gouv.fr/accueil/publications/les-outils.html>).

Les préconisations en termes de sédiments portuaires sont :

- Augmenter la fréquence des dragages pour diminuer les volumes et les niveaux de contamination.
- Gérer les sédiments quand cela est possible à terre.

**Monsieur Gérard** du CLPM Port en Bessin signale que, du fait de la courantologie dans la zone, l'impact des immersions doit être limité en zone côtière.

Il est précisé par ailleurs que le port de St-Vaast-la-Hougue réalise également des dragages dans le port mais les sédiments ont été stockés à terre. Il pourrait être intéressant également de mentionner les expérimentations réalisées dans ce domaine pour les ports d'Honfleur et de Port en Bessin.

- **Transport Maritime**

Le site est peu concerné par les activités de transport maritime, mais une zone de stationnement pour les navires de commerce se situe à proximité. Une interrogation est levée pour savoir si cette zone correspond bien à celle identifiée comme zone de transbordement sur les cartes marines du SHOM (Service hydrographique et océanographique de la marine). Le CROSS (centre opérationnel de surveillance et de sauvetage) devrait pouvoir fournir des informations sur l'utilisation de cette zone, et sa fréquentation.

**Monsieur Renard**, vice-président du comité de la Manche de la pêche maritime de loisir insiste sur le fait que de nombreux bateaux sont fréquemment en attente dans ce secteur, et visibles depuis la côte. Les risques de pollution ne sont donc pas à négliger.

- **Restauration des fortifications de l'île du Large**

**Monsieur Dupuy**, Président de l'association « les amis de l'île du Large » précise que les chantiers ont débuté il y a 3 ans et devraient s'étaler sur 15 ans. Les travaux s'étalent chaque année après la nidification des oiseaux et l'arrivée des tempêtes, sur les mois d'août avec des bénévoles, pour certains en réinsertion professionnelle, et septembre avec l'implication de professionnels. L'intervention se fait uniquement sur les digues alentours, et ne concerne pas le fort en lui-même.

L'association souhaite demander un mouillage plus solide pour faciliter le débarquement sur l'île, parfois rendu difficile en raison des conditions météorologiques.

Il est demandé si l'interdiction de débarquement (pour des raisons de sécurité) est susceptible d'être levée quand le port sera rénové. Cette question relève de l'autorité administrative.

De l'avis général, il est à noter que les îles de St Marcouf sont une zone assez fréquentée (chasseurs sous-marins, plaisanciers, chaluts, régates) en raison de leur richesse biologique et constituent généralement un objectif de sortie pour les pratiques de loisir.

- **Suivi ornithologique sur l'île de terre**

Pour préciser les données présentées, **Monsieur Purenne**, du GONm (Groupe ornithologique normand) précise que des suivis des oiseaux nicheurs (goéland et cormorans essentiellement) sont réalisés trois fois par an, entre mars et juillet.

- **Activité militaires**

**Monsieur Gérard** confirme que les sites de dépôts d'explosifs sont toujours utilisés.

En plus des activités présentées, il est également suggéré de mentionner les épaves militaires susceptibles de contenir des munitions. Par ailleurs, des munitions qui étaient prises dans la roche ont récemment été mises à feu au niveau des falaises de la commune d'Englesqueville-la-Percée.

- **Granulats marins**

Une question relative à l'existence de projet d'extraction de granulats marins sur le site a été posée.

- ⇒ **Monsieur Fromentin** de l'UNICEM de Normandie (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) répond qu'il n'y a pas actuellement de projet dans le site mais qu'il pourrait y en avoir dans le futur. Actuellement, le projet le plus proche se situe à une quarantaine de kilomètres.

- **Activités complémentaires**

Il serait nécessaire de faire mention de la chasse au gibier d'eau pratiquée sur le DPM.

Le projet de champ éolien à proximité du site (au large de Courseulles-sur-Mer) devrait également être intégré dans le diagnostic, d'éventuelles incidences sur le site Natura 2000 étant possibles.

\*

❖ **Implication des acteurs dans l'observation du milieu**

*(par Vincent Toison)*

**Monsieur Toison**, chargé de mission patrimoine naturel, à l'Antenne Manche-mer du Nord de l'Agence des aires marines protégées, effectue une présentation des possibilités d'implication des usagers de l'espace marin dans l'observation d'espèces. Il sollicite par cette occasion la participation des personnes présentes.

Il est proposé aux usagers professionnels et de loisir de participer de façon volontaire à la connaissance sur les poissons migrateurs :

- En tenant un carnet d'observation ou de capture des principales espèces migratrices (aloses, lamproies, saumons, truites).
- En partenariat avec le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN), en leur fournissant des individus congelés d'aloses et de lamproies et des écailles (ou des bouts de nageoires) de saumon et de truite.

**Monsieur Gérard** du CLPM de Port-en-Bessin confirme qu'il pêche fréquemment des aloses en mer et pense que les professionnels seraient susceptibles de coopérer pour ce projet. Leur participation pourra être précisée lors de la réunion spécifique à la pêche professionnelle.

Il ajoute qu'il serait plus pratique de pouvoir déposer les poissons au laboratoire de l'IFREMER à Port-en-Bessin. **Madame Morin** de l'IFREMER répond que cette solution est envisageable.

**Monsieur Lasne** du MNHN précise que ce projet ne doit pas entraîner une pression supplémentaire sur les espèces, il ne s'agit pas de les cibler en particulier.

**Monsieur Feuilly** précise que les pêcheurs plaisanciers peuvent occasionnellement rencontrer ces espèces, mais les observations restent rares en comparaison avec les pêcheurs professionnels qui peuvent en pêcher presque tous les jours. Les plaisanciers ne seront donc pas forcément les mieux placés pour transmettre ces informations.

**Monsieur Renard** signale que cet appel à observateurs pourrait être relayé dans le journal de la fédération diffusé tous les trois mois à 20 000 personnes. Le prochain numéro doit être finalisé pour le 15 novembre. Il est donc nécessaire de préparer rapidement un document visant à expliquer la démarche si l'Agence des AMP, le MNHN et le CRPMEM souhaitent profiter de cette parution.

\*

La proposition de réaliser un site web spécifique, dédié au site Natura 2000 « Baie de Seine occidentale », qui permettrait aux opérateurs de diffuser les documents de travail, et aux usagers de faire remonter leurs informations, est retenue. Il sera élaboré prochainement, et les participants seront informés de sa mise en ligne.

**Monsieur Toison et Mesdemoiselles Hamon et Savaroc** clôturent la séance en remerciant l'ensemble des participants et informent de l'organisation d'un prochain groupe de travail relatif aux usages au printemps 2012.



**Personnes présentes**

Agence de l'Eau Seine Normandie	<b>Claude BRANELLEC</b>
Agence des aires marines protégées Antenne Manche Mer du Nord	<b>Vincent TOISON</b>
Asso. des pêcheurs plaisanciers du Cotentin	<b>Bernard CORBET Marcel MESNIL</b>
Asso. les amis de l'île du Large St-Marcouf	<b>Hugues DUPUY Renée BARBOT</b>
CELRL Normandie	<b>Elodie AGARD</b>
CLPM Port en Bessin	<b>Philippe GERARD</b>
Comité départemental de la pêche maritime de loisir 50	<b>Claude RENARD</b>
Comité régional de Normandie de la FFPM	<b>Jean-Louis QUENNEHEN</b>
Communauté de communes de la région de Montebourg	<b>M. le président</b>
Communauté de communes du canton de Ste-Mère-Eglise	<b>M. le président</b>
Communauté de communes Isigny-Grandcamp	<b>Jean Pierre ONUFRYK</b>
CRPMEM Basse-Normandie	<b>Nolwenn HAMON Catherine PAUL Guillaume PARRAD</b>
DDTM 14	<b>Vanina GUEVEL</b>
DDTM 50	<b>Rémi MEJECAZE</b>
DREAL Basse-Normandie	<b>Emilie SAVAROC</b>
Fédération Chasse sous-marine Passion	<b>Pierre FEUILLY</b>
FNPSAN	<b>Frédéric BLED</b>
FNPSAN	<b>Nicolas LEBLANC</b>
GEMEL Normandie	<b>Pascal HACQUEBART</b>
GONm	<b>Régis PURENNE</b>
GRAPE	<b>Michel HORN</b>
IFREMER Port-en-Bessin	<b>Jocelyne MORIN</b>
Maire de Grandcamp-Maisy	<b>M. le maire</b>
Muséum National d'Histoire Naturelle - CRESCO	<b>Emilien LASNE</b>
Pêcheurs de Loisir en Mer du Val de Saire	<b>Jean-Claude CLOLUS</b>
UNICEM Normandie	<b>Etienne FROMENTIN</b>

**Personnes excusées :**

CLPM Est-Cotentin	<b>Alain RIGAULT</b>
CLPM Grandcamp	<b>Jean Louis LECAPLAIN</b>
CLPM Port-en-Bessin	<b>Paul FRANCOISE</b>
Conseil général de la Manche	<b>Cécile GICQUEL</b>
CRPMEM Basse-Normandie	<b>Daniel LEFEVRE</b>
CSLN	<b>Valérie Guyet-GRENET</b>
DRDJSDS BN	<b>Bruno CHANDAVOINE</b>
GEEC	<b>M. le président</b>
Ligue régional de voile de Basse-Normandie	<b>Serge EVEN</b>
PNR marais du Cotentin et du Bessin	<b>Nicolas FILLLOL</b>
Ports Normands Associés	<b>Philippe HUBERT</b>
RNN Beauguillot	<b>Jean-Francois ELDER</b>
Section Régionale Conchylicole Normandie mer du Nord	<b>Joseph COSTARD Manuel SAVARY</b>